MAISON DE LA FORET
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

Flash@Info

N° 80

Bordeaux, le 4 Septembre 2026

Point incendies

I – Maintien du niveau de vigilance orange

En Gironde, l'arrêté du 2 septembre 2026 maintient le niveau en vigilance orange mais autorise désormais l'accès des propriétaires forestiers et de leurs gestionnaires aux parcelles sinistrées.

Les sylviculteurs peuvent donc, en respectant les règles de prudence habituelles, évaluer les dégâts sur leurs peuplements, finaliser le cas échéant leur dossier d'assurance et préparer l'exploitation des bois. Ils pourront utiliser le modèle de contrat de vente établi par votre Syndicat, que vous trouverez sur notre site internet http://www.maisondelaforet-sudouest.com/wp-content/uploads/2026/09/2026.09.02-CONTRAT-DE-VENTE-DE-BOIS-INCENDIES.pdf

Dès que les conditions météo le permettront (température et taux d'humidité), la Préfecture autorisera l'accès des exploitants aux parcelles sinistrées.
Dans les Landes et le Lot-et-Garonne, le niveau de vigilance est également maintenu au niveau orange par arrêté préfectoral. L'accès au massif forestier est donc interdit de 14h à 22 h.

Toutefois, par arrêté municipal, l'accès à la zone incendiée de Biscarrosse reste interdit jusqu'à l'extinction totale des feux.

II – Sylviculteurs concernés par des coupes tactiques (zones d'appui)

Nous demandons aux sylviculteurs ayant subi des coupes de bois verts pour la création de zones d'appui de nous adresser (a.giraud@maisondelaforet.fr) :

- Les parcelles cadastrales concernées
- L'âge et le type de peuplement (plantation, semis ou régénération naturelle)
- Le linéaire et/ou la surface estimée
- Et toute autre information que vous jugerez utile

Ces informations nous permettront de porter auprès de l'Etat notre demande d'une juste indemnisation, basée sur la valeur d'avenir des bois.

* * *

MAISON DE LA FORÊT
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

6 parvis des Chartrons - CS 92106 - 33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 57 85 40 13 - ssso@maisondelaforet.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Voir la version en ligne | Désinscription